



**n° 147**  
**10 avril**  
**2015**

---

*Pages 3363*  
*à 3368*

**UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université ([www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html](http://www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html)).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ARRÊTÉS.....</b>	<b>3365</b>
Arrêté n°2015-125 du 9 avril 2015 portant proclamation du résultat de l'élection partielle pour un siège vacant du collège A – professeurs et personnels assimilés – au conseil du Pôle Sciences et Technologie..	3365
Arrêté n° 2015-159 du 9 avril 2015 portant recevabilité des candidatures pour l'élection des représentants des personnels au conseil de l'UFR lettres, langues, arts et sciences humaines.....	3366
Arrêté n° 2015-160 du 9 avril 2015 portant recevabilité des candidatures pour l'élection des représentants des usagers au conseil de l'UFR lettres, langues, arts et sciences humaines.....	3368

## ARRÊTÉS

### Arrêté n°2015-125 du 9 avril 2015 portant proclamation du résultat de l'élection partielle pour un siège vacant du collège A – professeurs et personnels assimilés – au conseil du Pôle Sciences et Technologie

#### LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,
- Vu les statuts du Pôle Sciences et Technologie,
- Vu l'arrêté n° 2015-89 du 02 mars 2015 relatif à l'organisation de l'élection partielle pour un siège vacant du collège A – Professeurs et personnels assimilés – au conseil du Pôle Sciences et Technologie,
- Vu l'arrêté n° 2015-124 du 1<sup>er</sup> avril 2015 portant recevabilité des candidatures relatives à l'élection partielle pour un siège vacant du collège A – professeurs et personnels assimilés – au conseil du Pôle Sciences et Technologie,
- Vu l'arrêté n° 254-14 du recteur de l'académie de Poitiers portant composition de la commission de contrôle des opérations électorales.

#### ARRÊTE

##### Article 1 : Résultats

Considérant que le résultat de l'élection au conseil du Pôle Sciences et Technologie de La Rochelle à laquelle il a été procédé le 9 avril 2015 pour pourvoir 1 siège dans le collège A « professeurs des universités et personnels assimilés » est le suivant :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	58
Nombre de votants	39
Nombre de bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	38
Quotient électoral	38

CANDIDATURE	Nombre de voix
Christine DUPUY	<b>23</b>
Thierry MAUGARD	<b>15</b>

En foi de quoi, **EST PROCLAME ÉLUE** : Christine DUPUY

##### Article 2 : Publication

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 9 avril 2015.

Le président  
Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2015-159 du 9 avril 2015 portant recevabilité des candidatures pour l'élection des représentants des personnels au conseil de l'UFR lettres, langues, arts et sciences humaines**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 719-1 et suivants,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu les statuts de l'UFR lettres, langues, arts et sciences humaines,
- Vu l'arrêté n° 254-14 du recteur de l'académie de Poitiers portant composition de la commission de contrôle des opérations électorales 2014-2015,
- Vu l'arrêté n° 2015-87 du 17 février 2015 portant organisation des élections pour le renouvellement des représentants des personnels au conseil de l'UFR lettres, langues, arts et sciences humaines,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Sont déclarées recevables pour les élections portant renouvellement des représentants des personnels au conseil de l'UFR lettres, langues, arts et sciences humaines, les listes de candidatures annexées au présent arrêté.

**Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux universitaires et les bureaux de vote et mis en ligne sur l'ENT de l'université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 9 avril 2015.

Le président  
Gérard Blanchard

**CANDIDATURES REPRESENTANTS DES  
PERSONNELS AU CONSEIL DE LA FLASH  
COLLEGE A**

Nom de la liste : <b>FLLASH Humanités</b>			
<b>COLLEGE</b>	<b>N°</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
<b>A</b>	<b>1</b>	<b>DANIEL</b>	<b>Yvan</b>
	<b>2</b>	<b>MARTINEZ</b>	<b>Françoise</b>
	<b>3</b>	<b>MARNOT</b>	<b>Bruno</b>
	<b>4</b>		
	<b>5</b>		
	<b>6</b>		

Nom de la liste : <b>Liste Waterman</b>			
<b>COLLEGE</b>	<b>N°</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
<b>A</b>	<b>1</b>	<b>WATERMAN</b>	<b>David</b>
	<b>2</b>		
	<b>3</b>		
	<b>4</b>		
	<b>5</b>		
	<b>6</b>		

Nom de la liste : **Abistis, dulces caricae**

COLLEGE	N°	Nom	Prénom
<b>A</b>	<b>1</b>	<b>ILLOUZ</b>	<b>Charles</b>
	<b>2</b>		
	<b>3</b>		
	<b>4</b>		
	<b>5</b>		
	<b>6</b>		

-----  
**CANDIDATURES REPRESENTANTS DES  
 PERSONNELS AU CONSEIL DE LA FLASH  
 COLLEGE B**

Nom de la liste : **Gai²**

COLLEGE	N°	Nom	Prénom
<b>B</b>	<b>1</b>	<b>LINKES</b>	<b>Serge</b>
	<b>2</b>	<b>TRANOY</b>	<b>Laurence</b>
	<b>3</b>	<b>JARAK</b>	<b>Diego</b>
	<b>4</b>	<b>QUEYROUX</b>	<b>Isabelle</b>
	<b>5</b>		
	<b>6</b>		

Nom de la liste : **Ensemble, la FLASH**

COLLEGE	N°	Nom	Prénom
<b>B</b>	<b>1</b>	<b>AUGIER</b>	<b>Laurent</b>
	<b>2</b>	<b>BRUNET-HUNAUT</b>	<b>Laurence</b>
	<b>3</b>	<b>MOTILLON</b>	<b>Patrick</b>
	<b>4</b>	<b>PARRAIN</b>	<b>Camille</b>
	<b>5</b>	<b>GRANGE</b>	<b>Philippe</b>
	<b>6</b>	<b>HU</b>	<b>Xinyu</b>

Nom de la liste : **« Ouverture et équité : osons  
 ensemble la réussite »**

COLLEGE	N°	Nom	Prénom
<b>B</b>	<b>1</b>	<b>MONTEIRO</b>	<b>Eric</b>
	<b>2</b>	<b>BAI</b>	<b>Zhimin</b>
	<b>3</b>	<b>NOËL</b>	<b>Jean-Sébastien</b>
	<b>4</b>	<b>VAISSET</b>	<b>Natacha</b>
	<b>5</b>	<b>CORNIERE</b>	<b>Patrice</b>
	<b>6</b>	<b>CHEREL-RIQUIER</b>	<b>Evelyne</b>

**CANDIDATURES REPRESENTANTS DES  
PERSONNELS AU CONSEIL DE LA FLASH  
COLLEGE BIATSS**

Aucun dépôt de liste

		Nom de la liste :	
COLLEGE	N°	Nom	Prénom
BIATSS	1		
	2		
	3		
	4		

-----

**Arrêté n° 2015-160 du 9 avril 2015 portant recevabilité des candidatures pour l'élection des  
représentants des usagers au conseil de l'UFR lettres, langues, arts et sciences humaines**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 719-1 et suivants,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu les statuts de l'UFR lettres, langues, arts et sciences humaines,
- Vu l'arrêté n° 254-14 du recteur de l'académie de Poitiers portant composition de la commission de contrôle des opérations électorales 2014-2015,
- Vu l'arrêté n° 2015-88 du 17 février 2015 portant organisation des élections pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil de l'UFR lettres, langues, arts et sciences humaines

**ARRÊTE**

**Article 1**

Sont déclarées recevables pour les élections portant renouvellement des représentants des usagers au conseil de l'UFR lettres, langues, arts et sciences humaines, les candidatures suivantes :

		Nom de la liste : UNEF et associations étudiantes : « tu votes, tu te mobilises, tu décides ! » Pour des élus syndicaux et combatifs à la FLLASH !	
COLLEGE	N°	Nom	Prénom
USAGERS	1	AMART	Odessa
	2	MATURIN	Clément
	3	THEARD	Lauréva
	4	GENESTAL	Maxime
	5	JOSSON	Pauline
	6	MOUCLIER	Victor
	7	MORVAN	Marie-Anne
	8		

**Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux universitaires et les bureaux de vote et mis en ligne sur l'ENT de l'université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 9 avril 2015.

Le président  
Gérard Blanchard